

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5020289

N/REF : 14/02/2025 9H15 C:024883 I:30574

V/Appel du Vendredi 14/02/2025 a 9H15

V/REF.IMM. MS42828

IMMEUBLE : LE CLAIREFONTAINE
7 a 16, RUE YVES FARGE
38600 FONTAINE

SYNDICAT DE COPROPRIETE
LE CLAIREFONTAINE
C/O NEXITY GRENOBLE
16, BLD EDOUARD REY - CS 70023
38027 GRENOBLE CEDEX 1

Fontaine, le 25 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE FARGE - PARTIES COMMUNES - VANDALISME

MOTIF : INTERVENIR POUR METTRE EN SECURITE VITRAGE PORTE PARTIES COMMUNES

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/02/2025 A 09H15:
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES DU 12 ALLEE YVES FARGE
CONSTAT: VITRAGE BRISE SUITE VANDALISME
RETRAIT DU VERRE BRISE
MISE EN PLACE D'UN PANNEAU EN OSB POUR SECURISER L'OUVRANT
PRISE DE COTES DU VITRAGE MARTELE
DIMENSION 335/675

LE 24/02/2025 A 07H00:
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES - CAVES
POSE DU VITRAGE MARTELE 335X675
CONTROLE MAINTIEN - OK
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 24/02/25 a 17H46 M. Q. DUQUENOY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,50	H(s) Menuisier	1	73,82	110,73
1,50	H(s) Menuisier	2	73,82	110,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	39,45	39,45
0,23	OSB	2	46,45	10,68
1,00	VITRAGE 335/675	2	26,31	26,31
TOTAL H.T.				327,02
T.V.A. a 10,00%				32,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>359,72</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN